

MANIFESTE EN FAVEUR D'UNE RÉFORME GLOBALE DU DROIT DE LA FAMILLE

PRISE DE POSITION PUBLIQUE D'EX-MINISTRES QUÉBÉCOIS

CONSIDÉRANT :

QUE LES RÉALITÉS FAMILIALES se sont grandement diversifiées et complexifiées au cours des 40 dernières années

- Le mariage entre un homme et une femme n'est plus la seule et unique manière de fonder une famille ;
- Près de 40 % des couples vivent leur conjugalité en union de fait ;
- Plus de 60 % des enfants naissent hors mariage ;
- Les familles monoparentales, recomposées, homoparentales et transparentales représentent autant de modèles dont la légitimité sociale ne peut aujourd'hui être questionnée ;
- Sans nier toute influence relevant du genre, les rôles conjugaux et parentaux ne sont plus systématiquement distribués en fonction d'une norme sociale externe ;
- Les projets parentaux au moyen desquels les personnes ou couples réalisent leur désir d'enfant empruntent dans les faits différentes configurations.

QUE LES FONDEMENTS À LA BASE DU DROIT DE LA FAMILLE n'ont pas été revus depuis le début des années 80

- Les règles actuelles dérogent au droit international de l'enfant, ne reflétant pas toujours le sujet de droit autonome qu'il est devenu et ne permettant pas d'assurer l'égalité des enfants les uns par rapport aux autres, sans égard aux circonstances de leur naissance ;
- Les mesures de protection légale des membres économiquement vulnérables de la famille restent l'apanage exclusif des couples mariés ou unis civilement, à l'exclusion des couples en union de fait et des enfants qui en sont issus ;
- Plusieurs des nouveaux acteurs familiaux, dont les beaux-parents et les grands-parents, sont à plusieurs égards laissés en marge du droit.

NOUS, AYANT SERVI LA CAUSE DE LA JUSTICE ET DES FAMILLES QUÉBÉCOISES AU COURS DES DERNIÈRES DÉCENNIES, DÉCLARONS ÊTRE FORTEMENT INTERPELÉ-E-S PAR LE DÉCALAGE QUE PRÉSENTE LE DROIT ACTUEL FACE AUX NOUVELLES RÉALITÉS CONJUGALES ET FAMILIALES ET DEMANDONS INSTAMMENT À L'ACTUEL GOUVERNEMENT :

D'ENCLENCHER SANS DÉLAI le processus de réforme du droit de la famille en tirant profit :

- De l'imposante réflexion soumise en juin 2015 par le Comité consultatif sur le droit de la famille (CCDF) présidé par le professeur Alain Roy (« rapport Roy »)

COMITÉ CONSULTATIF SUR LE DROIT DE LA FAMILLE, Alain ROY (prés.), *Pour un droit de la famille adapté aux nouvelles réalités conjugales et familiales*, Québec, Ministère de la Justice du Québec, 2015, [en ligne à](#) :

• https://www.justice.gouv.qc.ca/fileadmin/user_upload/contenu/documents/Fr_francais_/centredoc/rapports/couple-famille/droit_fam7juin2015.pdf

- De la consultation publique menée par la Commission citoyenne sur le droit de la famille de mai à juin 2018

COMMISSION CITOYENNE SUR LE DROIT DE LA FAMILLE, Alain ROY et Jean Paul DU-TRISAC (prés.), *Rapport final*, Montréal, Septembre 2018, [en ligne à](#) :

• https://commissionsurledroitdelafamille.com/uploads/wysiwyg/20180910_Rapport_CCDF_final_v2.pdf

SIGNÉ ce 19^e jour du mois de novembre de l'an deux mille dix-huit

Par ordre chronologique

Marc-André BÉDARD

Marc-André Bédard, Ad. E., a été ministre de la Justice de 1976 à 1984 et vice-Premier ministre de 1984 à 1985. Il est le père de la *Loi instituant un nouveau Code civil et portant réforme du droit de la famille* (L.Q. 1980, c. 89) aux termes de laquelle ont été introduits les principes fondamentaux de l'égalité des époux et des filiations, de même que le régime primaire établissant les mesures de protection de la résidence familiale et la prestation compensatoire.

Monique GAGNON-TREMBLAY

Monique Gagnon-Tremblay a été notamment ministre déléguée à la Condition féminine et responsable des Services de garde de 1985 à 1989 et Chef de l'opposition officielle en 1998. Elle a également été vice-Première ministre en 1994 et de 2003 à 2005. On lui doit, avec son collègue Herbert Marx, l'adoption de la loi ayant institué, en 1989, le patrimoine familial dans le but de favoriser l'égalité économique des époux.

Herbert MARX

Herbert Marx a été notamment ministre de la Justice de 1985 à 1988. On lui doit, avec sa collègue Monique Gagnon-Tremblay, l'adoption de la loi ayant institué, en 1989, le patrimoine familial dans le but de favoriser l'égalité économique des époux. C'est également à lui que l'on doit l'idée d'adopter d'un seul bloc l'ensemble des livres du *Code civil du Québec* (autres que le livre sur la Famille, en vigueur depuis le début des années 80).

Louise HAREL

Louise Harel a été notamment ministre responsable de la Condition féminine de 1996 à 1998. Elle fut la première femme à occuper la présidence de l'Assemblée nationale de 2002 à 2003. Elle est à l'origine du modèle de fixation automatique des pensions alimentaires pour enfants qui a notamment permis de rehausser le montant des aliments dus aux enfants. À titre d'élue, elle a été de tous les combats pour l'avancement du droit des conjoints de fait.

Paul BÉGIN

Paul Bégin a été notamment ministre de la Justice de 1994 à 1997 et de 2001 à 2002. Il est le parrain de la loi ayant introduit en 1997 la médiation préalable obligatoire en matière familiale. Il est également le père de la loi ayant institué en 2002 l'union civile au profit des conjoints de même sexe (soit trois ans avant que le Parlement fédéral n'autorise le mariage gai) et consacré l'avènement de la filiation homoparentale.

Serge MÉNARD

Serge Ménard, Ad. E., a été notamment ministre de la Justice de 1997 à 1998. Il est à l'origine de la loi historique de 1999 ayant révisé l'ensemble de la législation publique aux fins de reconnaître aux conjoints de fait de même sexe les mêmes droits sociaux et fiscaux que les conjoints de fait hétérosexuels (soit un an avant que le Parlement fédéral ne procède au même élargissement dans ses champs de compétence).

Linda GOUPIL

Linda Goupil, Ad. E., avocate familialiste et médiatrice familiale, a été notamment ministre de la Justice de 1998 à 2001, devenant la première femme à occuper cette fonction, ministre responsable de la Condition féminine de 1998 à 2003 et ministre d'État à la Famille, à l'Enfance et aux Aînés de 2001 à 2003. Elle est l'instigatrice du programme de médiation familiale gratuite pour les parents avec enfants à charge instauré en 1997.

Nicole LÉGER

Nicole Léger a été notamment ministre déléguée à la Famille et à l'Enfance de 1998 à 2001 et ministre de la Famille de 2012 à 2014. Pionnière de l'implantation et de la mise en œuvre des Centres à la petite enfance (CPE) et des services de garde, elle a également contribué à la mise en place, en 2013, du CCDF sous la gouverne de son collègue Bertrand St-Arnaud, alors ministre de la Justice (aujourd'hui juge à la Cour du Québec).

* * *

Pour un exposé du contexte dans lequel s'inscrit ce manifeste, voir :

- <https://www.alainroy.ca/a-propos/dossier-reforme-droit-de-la-famille/>

Contact : P^r Alain Roy

alain.roy@umontreal.ca

cell : (514) 791-5390

- www.alainroy.ca

bur : (514) 343-2358